



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Crise sanitaire et ses conséquences sur la filière thermale

Question écrite n° 34902

Texte de la question

M. Joël Aviragnet attire l'attention de M. le Premier ministre sur la situation de la filière thermale. Durement touchée par la crise sanitaire et ses conséquences économiques, la filière thermale a connu une baisse d'activité de près de 70 % sur l'année 2020 et subit désormais les fortes répercussions économiques de cette baisse. Les établissements thermaux mais également les activités périphériques et territoires ruraux qui profitent du dynamisme économique insufflé par le tourisme thermal sont ainsi menacés, et appréhendent l'année 2021 qui s'annonce difficile. À ce titre, il lui demande quelles sont les mesures qu'il prévoit de mettre en œuvre afin de pallier les conséquences économiques désastreuses de la crise sanitaire et ses incidences sur le tourisme et l'activité économique des stations thermales, qui mettent en danger de nombreux emplois et établissements.

Texte de la réponse

Les risques potentiels de la crise sanitaire sur l'activité des établissements thermaux ont été très tôt identifiés par le Gouvernement. Dès le mois de mars, les représentants de la filière thermale ont été invités, en tant que membres à part entière, aux échanges conduits dans le cadre du comité de filière tourisme, où ils ont pu faire état de leurs difficultés. Leur appel à l'aide a été entendu, le Gouvernement a cherché à y répondre, et ce, de plusieurs façons. Outre le bénéfice des mesures générales d'accompagnement (prêt garanti par l'État -PGE-, report d'échéances de prêts, exonération possible de la cotisation foncière des entreprises...), dont ont pu bénéficier les entreprises implantées dans les stations thermales, le plan de soutien interministériel présenté par le Premier ministre le 14 mai, lors du 5ème Comité interministériel du tourisme (CIT) a accordé aux établissements thermaux (en tant qu'entreprises de bien-être), à leurs salariés régis par le code du travail, et aux entreprises travaillant en amont et en aval (hébergement, services de restauration, exploitation de casinos, blanchisseries-teintureries, entreprises de nettoyage...) des mesures de soutien renforcées (prise en charge à 100 % de l'activité partielle, exonération des charges sociales, extension du fonds de solidarité, bénéfice d'un PGE « saison »...). Par ailleurs, une enveloppe de 300 millions d'euros a été dédiée à la consolidation de la filière du thermalisme, de la montagne et de ports de plaisance. Enfin, au-delà des mesures d'urgence, fin novembre, le ministre en charge du tourisme, Jean-Baptiste Lemoyne a confié à Jean-Yves Gouttebel, Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, une mission de réflexion sur le thermalisme en France et sur son devenir. Il lui a demandé de présenter d'ici la fin février des propositions sur les mesures de soutien du secteur sur le long terme.

Données clés

Auteur : [M. Joël Aviragnet](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34902

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 décembre 2020](#), page 9075

Réponse publiée au JO le : [26 janvier 2021](#), page 756